

recherchées; le fond de préciosité du début du règne n'avait pas entièrement disparu.

Bossuet portait dans ses jugements une autre indépendance et une autre autorité; il entendit notre prédicateur et son appréciation, que l'abbé Le Dieu nous a conservée, confirme nos propres sentiments.

« Le mercredi 8, fête de la Conception, notre prélat a ouï le sermon du P. Maure, de l'Oratoire, et il a loué la pureté du style, la netteté, les tours insinuants et pleins d'esprit, mais il y a trouvé ni sublimité ni force; il le tient même au-dessous de son confrère le P. Massillon.

« Le roi a dit mille biens en public de son prédicateur (19). »

Les restrictions apportées à cet éloge, et que la plume du chanoine secrétaire a peut-être amplifiées, ne sont pas nouvelles ni faites pour étonner; l'évêque de Meaux les avait déjà formulées à propos de Massillon; elles tiennent à l'opinion qu'il s'était formé du sermon et à la méthode qu'il avait adoptée; il se plaignait que le nouveau genre de prédication abandonnât trop l'exposition des mystères pour s'attacher aux peintures morales; les orateurs démontraient moins et exhortaient davantage; c'était un signe des temps, et Bourdaloue, pour rappeler un mot de La Bruyère, faisait alors bien plus de mauvais copistes que Bossuet n'avait suscité d'injustes censeurs; du reste, les assemblées se montreront d'ordinaire plus sensibles à ce qui touche la conscience, le devoir, le train de la vie, qu'à l'enseignement d'un dogme accepté d'avance par leur foi sincère et docile;

---

(19) *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. II, p. 165. D'autres avant nous ont remarqué que Bossuet se montrait facilement sévère pour les débutants; Bourdaloue accordait plus d'indulgente sympathie.